

MESSAGE AU CLIENT

Afin de protéger les volailles belges contre la grippe aviaire, il y a une obligation légale de garder les volailles à l'intérieur.

Les volailles sont maintenues à l'intérieur à titre préventif. C'est pour cela que les œufs de poules élevées en plein air seront temporairement vendus comme œufs de poules élevées au sol. Ce sera le cas tant que les mesures seront en place.

Plus d'informations au sujet des codes sur www.info-oeuf.be



**BIEN
DE CHEZ
NOUS**